



Foncière-développeur

Communiqué de presse

Paris, le 16 avril 2010

Icade

Société anonyme

au capital de 78 710 168,83 euros

Siège social : 35, rue de la Gare – 75019 Paris

582 074 944 RCS Paris

Descriptif du programme de rachat par Icade de ses propres actions autorisé par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 15 avril 2010

1. Date de l'assemblée générale des actionnaires ayant autorisé le programme :

Assemblée générale mixte du 15 avril 2010.

2. Nombre de titres détenus directement et indirectement :

Au 15 avril 2010, la Société détient ses propres titres à hauteur de 374 343 actions.

3. Objectifs du présent programme de rachat et répartition par objectifs :

Les objectifs du programme de rachat d'actions sont, par ordre décroissant :

- de les conserver et de les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect des pratiques de marché admises par l'AMF ;
- de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres de la Société ou d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le respect des pratiques de marché admises par l'AMF et de la charte de déontologie AMAFI (ex. AFEI) en date du 1^{er} octobre 2008 concernant les contrats de liquidité ;
- de les attribuer aux mandataires sociaux ou aux salariés de la Société et/ou des sociétés de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables dans le cadre (i) de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, (ii) du régime des options d'achat d'actions prévu par les articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce, (iii) du régime de l'attribution gratuite d'actions prévu par les articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce et (iv) d'un plan d'épargne d'entreprise, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du conseil d'administration appréciera ;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de

toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du conseil d'administration appréciera ;

- de les annuler totalement ou partiellement par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action), en application de l'autorisation conférée au conseil d'administration aux termes de la huitième résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 15 avril 2010 ; ou
- d'en faire usage aux fins de toute autre finalité autorisée ou qui viendrait à être autorisée par les dispositions légales et réglementaires applicables ou qui viendrait à être reconnue comme pratique de marché par l'AMF.

4. Part maximale du capital susceptible d'être acquise, nombre maximal et caractéristiques des titres, prix maximum d'achat :

La présente opération concerne les actions de la Société Icade (code ISIN n° FR000003508) cotées à la Bourse d'Euronext Paris.

Le volume des rachats pouvant être réalisé au titre de ce programme est de 10 % du capital social de la Société.

Le prix maximum d'achat autorisé est de 150 euros par action, hors frais d'acquisition, dans la limite d'un montant de 735.000.000 euros.

5. Durée du programme de rachat :

La durée du programme de rachat d'actions est de 18 mois à compter de l'assemblée générale mixte du 15 avril 2010, soit jusqu'au 14 octobre 2011 inclus.

6. Opérations du précédent programme de rachat :

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées par ses propres titres du 15 avril 2009 au 15 avril 2010	
Situation au 15 avril 2010: Pourcentage de capital auto détenu de manière directe ou indirecte : 0,72% Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 0 Nombre de titres détenus en portefeuille (au 15 avril 2010) : 374 343 Valeur comptable du portefeuille (au 15 avril 2010) : 33 144 957,55 € Valeur de marché du portefeuille (au 15 avril 2010) : 30 508 954,50 €	

	Flux bruts cumulés pour la période du 15 avril 2009 au 15 avril 2010		Positions ouvertes au 15 avril 2010			
	Achats	Ventes/ Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	700 151	744 143	Options d'achat achetée	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Echéance maximale moyenne			Néant	Néant	Néant	Néant

Cours moyen de la transaction en euros	66,11	68,67				
Prix d'exercice moyen	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montants en euros	46 288 642,45	51 101 728 ,03				

La Société n'a pas eu recours à des produits dérivés dans le cadre de ce programme.

Nathalie Palladitcheff
Membre du comité exécutif, en charge des finances
+33 (0)1 41 57 70 12
nathalie.palladitcheff@icade.fr

Rémi Lemay
Responsable communication financière et externe
+33 (0)1 41 57 71 05
remi.lemay@icade.fr